

FICHE D'INSCRIPTION « BRIC A BRAC » 1^{er} MAI 2020

N°

(Champ réservé à l'ASPG)

NOM Prénom : _____

(si le Nom sur le chèque est différent, veuillez le préciser entre parenthèses)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ E-Mail (OBLIGATOIRE) _____

Membre de l'ASPG 2019 : OUI - NON A participé au bric à brac en 2019 : OUI - NON (rayez les mentions inutiles)

Métrage (en mètre,) : _____ Prix : **3 euros du mètre non remboursable** PRIX TOTAL =

Minimum 2 mètres

Emplacement souhaité : _____

Je soussigné(e), Mme /Mr _____ certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage depuis le début de la même année de la manifestation, et avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et je m'y conforme.

Fait au MANS, le _____, pour valoir ce que de droit Signature : 

REGLEMENT « BRIC A BRAC » 1^{er} MAI 2020 GAMBETTA PROLONGE et BD PAUL CHANTREL

Principe : cette manifestation annuelle est organisée par l'association de quartier ASPG. La zone des stands s'étend sur le boulevard Paul Chantrel puis de la place du 117 à la place Gambetta. Elle est réservée aux particuliers et est interdite aux professionnels, associations et entreprises. La vente de matériel neuf est interdite sous peine de poursuites. L'encadrement et la sécurité immédiate seront assurés par des bénévoles équipés de badges et gilets jaunes. Conformément aux décisions municipales les pas de porte (dont les portes d'entrées) non réservés par les riverains seront dits « disponibles », l'accès des résidents sera garanti. La vente de muguet ne peut se faire que dans le cadre de la législation (seule la vente de brins en vrac est tolérée). La vente en dehors des stands inscrits est INTERDITE. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription ne correspondant pas à un esprit convivial et au règlement.

Réservation : avec la fiche d'inscription que vous pouvez trouver soit sur le site www.association-saintpavin-gambetta.fr soit chez les commerçants du quartier, soit en faisant la demande par email à aspg72000@gmail.com. La réservation doit impérativement parvenir à l'association **avant le 15 mars pour les riverains** (Gambetta/Chantrel) ou **avant le 10 avril pour tous les autres**

Ordre de priorité pour l'emplacement des exposants : 1- riverains, 2 - membres ASPG, 3 - habitants du quartier, 4 – extérieurs
Votre réservation peut être refusée si votre inscription n'est pas complète ou s'il n'y a plus d'emplacement de disponible.

Paiement : découpez la partie supérieure de cette fiche d'inscription à retourner sous enveloppe à (nouvelle adresse) : **ASPG 10 rue Lafayette 72000 Le Mans** avant la date limite. Joindre votre paiement **EXCLUSIVEMENT par chèque** (à l'ordre de ASPG). Conformément à la loi joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie de la pièce d'identité du souscripteur. Vous recevrez EXCLUSIVEMENT par email au plus tard le 15 Avril une confirmation puis une autorisation nominative à imprimer à fournir IMPERATIVEMENT le Jour J.

Jour J : munissez-vous de votre autorisation nominative reçue par email, présentez-vous à l'une des 3 zones de contrôle située boulevard Paul Chantrel (côté Av Rubillard ou côté bd Carnot) ou la place Gambetta à partir de 6H00, fermeture des accès exposants à 9H00 et réouverture des barrières vers 18H00. Les emplacements doivent être laissés propres à votre départ. La circulation et le stationnement dans la partie réservée seront INTERDITS (sauf pour les exposants stationnés derrière leur emplacement, ceci étant précisé sur votre autorisation nominative). Les rues perpendiculaires seront fermées à la circulation. La longueur du véhicule ne peut dépasser la longueur de l'emplacement, 4m minimum pour 1 voiture. Certains emplacements (bd P.Chantrel, ou arrêt du TRAM rue Gambetta) ne permettront pas le stationnement du véhicule. Il n'y a pas de stationnement sur les trottoirs entre le 1 et le 25 bd Paul Chantrel afin de faciliter la circulation des chalandes et des secours.